



Zone de libre-échange continentale africaine :
Possibilités de l'approvisionnement en commun
de médicaments et de produits essentiels et de la
production locale de médicaments pour le continent



Union
Africaine 



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique





CONTEXTE

Dans le cadre de son mandat qui consiste à concrétiser l'Agenda 2063, les objectifs de développement durable et la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) en transformant les idées en réalité, et conformément à son engagement à ce que le dialogue entre le secteur privé et le secteur public donne des résultats concrets, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et ses partenaires, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et certains petits États insulaires représentés par les Seychelles, facilitent un projet pharmaceutique mené dans le cadre de la ZLECA visant à lutter contre les défis économiques auxquels les pays membres africains font face en raison des coûts élevés des médicaments et à aider les gouvernements africains à instaurer une marge de manœuvre budgétaire étant donné la tendance émergente de la dette publique. Le projet pharmaceutique mené dans le cadre de la ZLECA suivra une approche reposant sur trois aspects : faciliter et encourager la production locale de médicaments et de produits pour les mères et les enfants ; instituer un approvisionnement en commun pour certains petits États insulaires et d'autres États dont les Seychelles, Madagascar, les Comores, Maurice, Djibouti, l'Érythrée, le Rwanda et des pays membres de l'IGAD comme l'Éthiopie et le Kenya ; et veiller aux normes de qualité des médicaments et produits pharmaceutiques, avec l'appui des agences de la Commission de l'Union africaine.

Avec la création de la ZLECA, son entrée en vigueur effective le 30 mai 2019 et son opérationnalisation le 7 juillet 2019 à un Sommet de l'Union africaine au Niger marquent une étape décisive pour l'intégration économique de l'Afrique. La ZLECA couvrira un marché africain de 1,3 milliard de personnes, représentant un produit intérieur brut (PIB) de 2 500 milliards de dollars dans l'ensemble des 55 États membres de l'Union africaine. Le marché unique africain généré par la ZLECA change l'économie sur le terrain et plaide en faveur d'investissements importants dans la production sur tout le continent, en particulier dans le secteur de la santé, en tant que contribution au développement inclusif et durable, à la promotion de la création de valeur ajoutée

et de revenus, à la création d'emplois pour répondre aux besoins des jeunes, ainsi qu'aux retombées technologiques et à l'effet d'entraînement des connaissances. La ZLECA, du fait des débouchés commerciaux élargis qu'elle offre et de la possibilité de créer des centres de fabrication, peut changer la donne dans la lutte contre les maladies potentiellement mortelles, surtout si l'on tient compte du lourd fardeau que représentent les maladies sur le continent et des préoccupations suscitées par l'endettement croissant des gouvernements. En mettant en commun la demande des pays, l'Accord portant création de la ZLECA peut faciliter la réduction du coût des médicaments pour les consommateurs africains.

L'Accord offre une approche sectorielle appropriée pour plaider en faveur du secteur des soins de santé et du bien-être, et plus spécifiquement du secteur pharmaceutique. Le secteur des soins de santé et du bien-être, qui devrait représenter 259 milliards de dollars d'ici 2030, aurait un potentiel de création de 16 millions d'emplois et est un marché paré pour l'opérationnalisation de la ZLECA. Si l'on ne considère que le sous-secteur pharmaceutique, cette industrie connaît une des croissances les plus rapides au monde. Ces dix dernières années, le marché a explosé pour atteindre 21 milliards de dollars et on estime qu'il devrait représenter 60 milliards de dollars d'ici fin 2020.

L'urbanisation, l'augmentation du revenu disponible, le développement des soins de santé et des incitations publiques, la progression des médicaments sur ordonnance et génériques et des dispositifs médicaux sont les principaux moteurs de la croissance dans ce secteur. Cette croissance peut être optimisée si des difficultés, notamment l'incohérence des politiques et des réglementations, le manque de spécialistes, la faible qualité des organismes de réglementation et la fragmentation des marchés, sont réglées. À l'heure actuelle, l'Afrique produit moins de 2 % des médicaments que sa population consomme, alors qu'elle importe environ 70 % de ses besoins en-dehors du continent, pour un coût annuel de 14,5 milliards de dollars. Pire encore, alors que

plusieurs pays africains importent des médicaments qui ne répondent pas aux normes ou qui sont de mauvaise qualité, certaines économies africaines plus modestes paient des prix élevés pour s'approvisionner en médicaments auprès de grandes sociétés pharmaceutiques internationales riches et dominantes à cause de leur position de négociation affaiblie.

Dans le plan relatif à la fabrication de médicaments pour l'Afrique qu'elle a adopté en 2007, la Conférence de l'Union africaine a observé qu'une taille de marché garantissant la durabilité et la viabilité technique et financière était considérée comme un impératif. Grâce à la ZLECA, l'Afrique est désormais en position de déclarer que la taille du marché n'est plus un problème empêchant les producteurs de produits pharmaceutiques de s'engager, par exemple, dans la production de médicaments

génériques sur le continent et dans l'approvisionnement en commun de médicaments. Avec la ZLECA, un instrument de promotion de la croissance inclusive et durable et de la transformation structurelle dans les pays africains, l'argument en faveur de l'approvisionnement en commun de médicaments et de la production pharmaceutique locale pour la promotion de la création de valeur ajoutée et de l'accroissement des revenus peut être validé. En plus de lutter contre la charge élevée de morbidité du continent, la production locale de médicaments peut être utile à l'expansion des marchés générés par la ZLECA, à la croissance de la population et à la lutte contre les maladies en Afrique. De plus, elle peut constituer un pas en avant dans la durabilité des programmes de traitement, renforçant ainsi la sécurité sanitaire et économique.



OBJECTIFS

L'objectif global de cette réunion de parties prenantes de haut niveau relative à l'initiative pharmaceutique menée dans le cadre de la ZLECA est d'obtenir l'adhésion et la volonté politique des ministres des finances et des ministres de la santé des pays concernés. De plus, cette réunion vise à mettre sur pieds une plateforme d'actions concrètes qui améliorera l'accès à des médicaments essentiels abordables à l'aide de cadres d'approvisionnement en commun et qui dynamisera la production en Afrique en tirant parti de l'engagement à haut niveau et de solutions pragmatiques. En outre, elle vise à donner une occasion de partager les retours d'expérience d'autres régions, de mettre en commun des connaissances, de collaborer activement et de construire des réseaux avec des acteurs intra-africains dans le secteur de la santé afin de mettre en œuvre le projet dans le but de réaliser les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063.

Plus précisément, la réunion de parties prenantes devrait :

- Tirer parti de l'engagement politique de haut niveau et des solutions pragmatiques en faveur de l'initiative pharmaceutique menée dans le cadre de la ZLECA ;
- Renforcer la collaboration et construire des réseaux entre les décideurs, les régulateurs, l'industrie et la communauté scientifique pour l'exécution de ce projet ;
- Prendre en compte diverses questions connexes pour l'approvisionnement en commun de médicaments et la production locale de médicaments sur le continent ;
- Obtenir des conseils concernant la manière de faciliter l'exploitation de la ZLECA, de l'approvisionnement en commun et de la production locale de médicaments et de produits pharmaceutiques sélectionnés et d'en faire la promotion dans une perspective politique ;

- Veiller au respect des normes de qualité des médicaments et des produits déterminés pour l'approvisionnement en commun et la production locale ;
- Prendre en compte la feuille de route de mise en œuvre des recommandations émanant de la réunion ;
- Faciliter et animer les dialogues et les partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour veiller à atteindre des résultats concrets ;
- Mettre en commun des idées, des enseignements tirés et des bonnes pratiques sur les manières d'améliorer l'initiative pharmaceutique menée dans le cadre de la ZLECA.

Les délibérations de la réunion s'appuieront sur les rapports, les analyses, les documents de réflexion, les recherches et les statistiques disponibles.



PARTICIPATION

Les ministres des finances et les ministres de la santé des pays participants et des parties prenantes clés participeront à la réunion.



STRUCTURE

La réunion de parties prenantes de haut niveau sera divisée en deux parties. La première partie réunira les ministres des finances et les ministres de la santé des pays ciblés dans le but d'obtenir leur adhésion à l'initiative pharmaceutique menée dans le cadre de la ZLECA. La deuxième partie prendra ensuite la forme d'un dialogue plus large avec divers acteurs et parties prenantes du secteur privé, dans le but d'encourager une discussion animée entre le secteur public et le secteur privé sur la voie à suivre pour faire en sorte que l'initiative pharmaceutique menée dans le cadre de la ZLECA devienne une réalité et contribue véritablement au développement socioéconomique de l'Afrique.

